



CHARTE DES PROJETS DE FIN D'ETUDES

Les étudiants en classe terminale ingénieurs à l'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM), conscients de l'importance des projets de fin d'études (PFE) dans leurs parcours académique et professionnel, s'engagent à respecter les principes suivants lors de la conception et de la réalisation de leurs PFE, conformément aux exigences du diplôme national d'ingénieur en Télécommunications et aux codes éthiques de l'école et de la Tunisie.

1. Engagements liés au Sujet de PFE :

- Les étudiants doivent respecter toutes leurs obligations liées aux stages, sous peine de sanctions graves, y compris la privation de toute une session.
- Les étudiants sont tenus d'être honnêtes lorsqu'ils postulent à des stages. Cela inclut partager clairement leur implication réelle, mentionner s'ils ont d'autres offres en cours, et ne pas accepter une offre de stage pour ensuite se désister.
- En cas de problèmes pratiques liés au stage, les étudiants sont encouragés à impliquer le partenaire de stage et l'école SUP'COM pour résoudre les difficultés. Ne pas le faire rend les étudiants entièrement responsables des conséquences.
- Les étudiants sont appelés à respecter leurs engagements et à être conscients qu'ils ont tout le temps pour explorer d'autres opportunités.
- Le sujet de PFE doit être adéquat par rapport aux prérequis et aux compétences reconnues et exigées par le diplôme national d'ingénieur en Télécommunications (Décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur).
- Il doit contenir une composante technique principale en ingénierie des Télécommunications, faisant appel à des connaissances en conception/dimensionnement de solutions, implémentation / développement, réalisation, et validation / évaluation des performances.
- Le sujet doit respecter les codes communs de l'éthique de l'école et des mœurs de la Tunisie. Une composante transversale peut toutefois faire l'objet d'une partie du sujet, telle que Management, Droit, Économie, Finance, Entrepreneuriat, etc.
- La validation de ces exigences est assurée par un comité pédagogique composé des responsables pédagogiques à SUP'COM.

2. Formalisation du PFE:

- Le sujet de PFE fera l'objet d'une concertation entre SUP'COM, représentée par un encadrant enseignant, un représentant de l'entreprise, et l'étudiant ingénieur.
- Le stage de PFE sera formalisé par une convention tripartite signée par les trois parties (SUP'COM, l'entreprise, et l'étudiant), précisant le sujet, les modalités du PFE, ainsi que les responsabilités des parties engagées.
- Les modalités du PFE incluent le planning de travail, les ressources nécessaires, les livrables attendus, et les points d'évaluation réguliers.
- L'étudiant s'engage à respecter les délais fixés, à communiquer de manière transparente avec son encadrant enseignant et le représentant de l'entreprise, et à fournir un travail de qualité conforme aux standards professionnels.

En prenant connaissance de cette charte, les étudiants affirmeront leur adhésion aux engagements énoncés ci-dessus. Ils reconnaitront que le respect de ces principes contribuera à la réussite de leurs projets de fin d'études et à leurs self-développement en tant que futurs ingénieurs responsables et compétents.